DU SACREMENT
DE LA RECONCILIATION

(Ce travail doit beaucoup à Bernard LORIN, P.S.S.,
chargé du cours de théologie sacramentaire au Séminaire Saint Jean de Nantes en 1980-1982)

I - LES DIFFERENTS AGES DU SACREMENT

II – PLACE DU SACREMENT DANS LA VIE THEOLOGALE ET SACRAMENTELLE

III - LES FORMES LITURGIQUES DU SACREMENT, A L'HEURE ACTUELLE

IV - TEXTES ANNEXES (reportés dans un autre document)

Confession, Pénitence, Réconciliation, ou *Pardon* ?...

Quatre mots sont utilisés : sacrement de la *Confession,* de la *Pénitence,* de la *Réconciliation,* du *Pardon*. Chaque mot désigne un aspect important de ce sacrement, mais leur variété dit aussi quelque chose du flottement qui existe à son sujet…

I - LES DIFFERENTS AGES DU SACREMENT

Il est beaucoup question de pardonner dans l'Evangile !

- Appel à se pardonner mutuellement : Mt 6,12.14.15 ; 18,15 -3.
- JESUS pardonne, remet les péchés : Mc 2,1-12 ; Luc 7, 36-50.
- Il confie ce pouvoir aux apôtres : Jean 20, 23.

1) Age post-apostolique

On décèle dans les Lettres de St Paul aux Corinthiens une procédure d'exclusion et de réconciliation (1 Co 2, 5, 1-5 ; et 2 Co 2, 5-10). Mais l'accent est mis sur le sacrement de baptême qui opère la "*rémission des péchés*", et la vie baptismale qui doit s'en suivre (Ro 6).

Comment traiter les péchés commis après le baptême ?

- Une distinction est posée entre "*péchés graves*" et "*péchés de la vie quotidienne*" (1 Jean 5, 16 -17).
- On constate la mise en place d'un "*second baptême*", d'une "*seconde planche de salut*" mais une seule ! (une autre ne ferait pas sérieux, cf le "Pasteur d'Hermas" en annexe).

La Pénitence "*publique*" (Schéma 1)

Epoque	*Objet*	*Modalités*	*Effets…*
Temps des persécutions et des "Pères de l'Eglise" (les six premiers siècles)	- *Péchés graves* uniquement : apostasie, meurtre, adultère etc…. - *Pénitence "publique"* (statut de pénitent*) - Obligations très lourdes - Non réitérable	- L'évêque reçoit l'aveu et décide. - La communauté prie. - Temps de probation.	- Rémission des péchés par le don de l'ESPRIT-SAINT - Réconciliation avec l'Eglise

* L'entrée dans le "statut de *pénitent*" entraîne l'interdiction de l'exercice de la vie conjugale, l'interdiction du commerce et de la carrière militaire, et ces interdictions demeurent après la réconciliation ; entraîne aussi jeûnes, aumônes, etc…

CONSEQUENCE : cette pénitence sera demandée à l'approche de la mort, des évêques ne la conseillent pas mais invitent à choisir soi-même un style de vie pénitentielle sans sacrement… (Césaire d'Arles au 6ème siècle, voir annexe)
On arrive à un "vide pénitentiel", à une impasse…

2) L'âge celtique

La solution va venir des Eglises "jeunes" : Irlande, Ecosse, où l'influence monastique est grande. Ces moines connaissent dans leur communauté l'aveu fréquent de leurs fautes, avec sanctions "tarifiées" à la clé (mais cette institution monastique n'est pas un "sacrement").

Quand ces moines vont évangéliser l'Europe, ils proposeront une adaptation de la pénitence ancienne, la nouveauté portant d'abord sur le caractère réitérable du sacrement.

Le caractère "tarifié" de la pénitence celtique est l'application du droit civil celtique à la vie spirituelle.

La pénitence ancienne et "publique" subsistera pour les "très gros péchés".

La Pénitence *tarifiée* (Schéma 2)

Epoque	*Objet*	*Modalités*	*Effets…*
Pénitence "celtique" (6ème au 10ème siècle)	- *Péchés graves et véniels* - *réitérable* (et bientôt obligatoire*) - *Tarifs très lourds* indiqués à l'avance, commutations possibles	- *Aveu* (détaillé) du pénitent - à *un prêtre*	- *Réconciliation avec DIEU* - et ré-admission à la communion eucharistique

* Le Concile de Latran en 1215 imposera l'obligation de la confession annuelle.

Progressivement, l'Eglise abandonnera la pénitence "tarifiée", les "tarifs" fixés à l'avance seront abandonnés, l'absolution sera donnée aussitôt après l'aveu. Nous entrons dans le temps de la "pénitence privée".

3) La "pénitence privée"

Au 16ème siècle, la pratique et la théologie du sacrement de la Pénitence vont être contestées par les Réformateurs.

Le Concile de Trente va s'attacher à réfuter les "erreurs protestantes". Il affirme très vigoureusement le caractère "sacramentel" de la pénitence et sa nécessité pour les péchés graves.

Il insiste sur le caractère "judiciaire" du sacrement, et l'efficacité de l'absolution sacramentelle.

La Pénitence *privée* (Schéma 3)

Epoque	*Objet*	*Modalité*	*Effets…*
Concile de Trente 1551	- *Nécessaire* en cas de *péché grave* (même secret). - Utilité pour les autres. - *Obligation annuelle*.	3 actes sont requis du pénitent : - la "*contrition*" – la "*confession*" (aveu) – la "*satisfaction*" Le pécheur co-opère à son relèvement.	- *Réconciliation avec DIEU* et *rémission des péchés*. - Les évêques et les prêtres ont le pouvoir (et eux seuls) de "*lier*" et de "*délier*".

4) Evolution récente

Depuis 1960, on a beaucoup parlé de "crise du sacrement".
Désaffection du sacrement, insatisfaction des fidèles et des prêtres, pratique routinière, etc…
Le malaise est évident mais son sens ne l'est pas. Cette crise est, et doit être, l'occasion d'un nouvel approfondissement de la vie chrétienne…
Ce peut être l'occasion notamment d'une revalorisation de la dimension ecclésiale du péché et du sacrement, dimension un peu restée à l'arrière plan au fil des siècles… (Bernard LORIN)

II – PLACE DU SACREMENT DANS LA VIE THEOLOGALE ET SACRAMENTELLE

1) Une distinction : sacrements de l'initiation chrétienne et sacrements de la route

- Pour parler du sacrement de pénitence, il faut d'abord situer correctement le baptême. Etre chrétien, c'est communier à JESUS-CHRIST Ressuscité, et l'expression par excellence de cette communion est la communion eucharistique au Corps.

Le signe du pain dans l'Eucharistie indique la profondeur de l'unité à laquelle DIEU invite l'homme. L'homme pécheur ne saurait atteindre directement cette unité, il a besoin pour accéder au repas de l'habit de noces (Mt 22,1-14), cet habit que le bain du baptême lui confère.

Le signe de l'eau dans le baptême signifie que nous participons au "plongeon" de JESUS dans les eaux de notre mort (la "mort" est l'aboutissement du "péché" qui est séparation avec le DIEU Saint, Source de Vie) et à son resurgissement (= résurrection) le troisième jour au Souffle de Vie. Tout notre être, lavé, reformé dans la Passion et la Résurrection du CHRIST devient alors capable de cette communion à laquelle DIEU nous appelle.

Le baptême est donc le sacrement radical de la conversion et de la rémission des péchés qui ouvre à la plénitude du repas eucharistique. Le baptême n'est donné qu'une seule fois : DIEU ne reviendra pas en arrière de la promesse qu'Il nous a faite.

- Si DIEU ne revient pas en arrière, le chrétien, lui, fait l'expérience de tels retours en arrière ! Avec le christianisme de masse et la généralisation des baptêmes d'enfants, l'Eglise a mieux perçu que le mouvement de la conversion à DIEU n'est pas assuré une fois pour toutes au baptême. Le baptême inaugure une vie nouvelle, mais cette vie nouvelle est reçue dans une condition humaine qui reste marquée de fragilité et d'ambigüité.

La grâce baptismale demande à être déployée dans une histoire et à connaître une croissance qui peut être contredite par l'homme. Le chrétien, au baptême, entre dans une vie de conversion permanente qui est approfondissement de sa communion au CHRIST.

Le sacrement de pénitence est donc un sacrement de renouvellement de la grâce du baptême pour les baptisés appelés à réaliser progressivement (et parfois très laborieusement) leur nouvelle identité reçue au baptême (Ro 6).

Notamment le sacrement de pénitence permettra de ré-accéder à la communion eucharistique (le baptisé est appelé à communier chaque dimanche) à celui qui avait pris conscience qu'il s'était rendu indigne, incapable de cette communion, ayant contre-dit dans sa vie ce signe de l'union à DIEU.

Pénitence et Initiation chrétienne (Schéma 4)

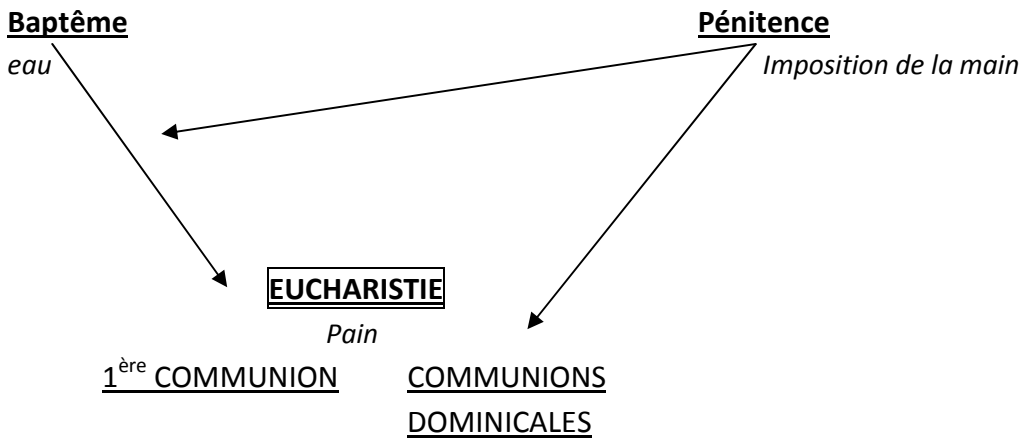

2) Fonctions du sacrement de pénitence

Saint Paul demande de s'éprouver soi-même avant de communier au Corps (1 Co 11,27-32). Ce discernement va faire intervenir la distinction entre les "*péchés graves*" (qui excluent de la communion eucharistique et rendent nécessaires le recours à la réconciliation) et "*péchés de la vie quotidienne*" (qui n'excluent pas de la communion eucharistique) et dont on demande le pardon aussi, car ils sont signes et facteurs de notre attiédissement.

Mais il convient de voir que le recours au "sacrement de pénitence et de réconciliation" peut répondre à des démarches sensiblement différentes.

Les valeurs du sacrement (Schéma 4)

TYPE DE RECOURS	SITUATION DU PECHEUR	CONVERSION - PARDON
1) Sacrement du "***retour***"	Un état de "*rupture*" d'avec DIEU, l'Eglise…	- "*réconciliation*" au sens fort : réinscription de son existence dans le projet chrétien abandonné. réconciliation avec l'Eglise.
2) Sacrement du "***relèvement***"	Péché "*grave*" occasionnel (par faiblesse on a choisi la créature au lieu du Créateur, sans remettre en cause le projet chrétien).	- *réconciliation* (autre sens) avec *l'Eglise Sainte*.
3) Sacrement de la "***conversion quotidienne***".	"Péchés de la *vie quotidienne*"	- *Affinement de la conscience du péché* : il n'y a pas "réconciliation" au sens des 2 cas précédents, il s'agit de l'accueil de la grâce–charité dans tous les domaines de l'existence.

Vis-à-vis des deux premiers cas, la théologie sous-jacente à la pratique du sacrement sera une théologie de la "*réconciliation*".

Vis-à-vis du dernier, jouera une théologie "*d'actualisation de la grâce baptismale*"

3) Le vécu psychologique du péché.

Beaucoup de questions portent sur le péché, ce qu'il est, la conscience que nous en avons. Psychologiquement, nous pouvons vivre le péché à différents niveaux, qui se compénètrent dans la réalité. Mais il est peut être utile de voir à quel niveau je me situe plus spontanément.

Les 3 niveaux de la conscience (Schéma 5)

NIVEAU DE LA CONSCIENCE	LE MANQUEMENT comme	LE REPENTIR comme	LA LOI comme
Niveau de l'instinct, des pulsions canalisées par la pression sociale.	- Transgression de l'interdit. - L'accent est mis sur la matérialité des actes.	- Sentiment de culpabilité, angoisse, désir d'échapper aux conséquences.	- Obligation extérieure au niveau chrétien. - Péché conçu comme désobéissance à DIEU.
Niveau moral de l'idéal.	- Faute morale = infidélité consenties aux valeurs choisies. - L'accent est mis sur l'intentionnalité des actes.	- L'acte est reconnu comme négation de soi, erreur… - désir de rétablir ce qui a été compromis.	- Exigence d'authenticité, désir d'un plus grand épanouissement… - Conscience faillible mais se reprenant.
Niveau théologal (de la foi)	- Péché = refus de l'Amour proposé par DIEU SAINT.	- "*Contre Toi et Toi Seul, j'ai péché*"	- Les 2 commandements de l'amour qui ne font qu'un.

L'erreur serait de vouloir se situer directement au 3ème niveau, sans avoir pris le temps d'intégrer (progressivement) les deux autres niveaux.
Mais le chrétien doit effectivement dépasser la conception "juridique" du péché (péché comme désobéissance à une loi extérieure), de même qu'une présentation "humaniste" (péché comme désordre de l'homme, mal que l'homme se fait à lui-même) pour accéder au niveau théologal, celui de la relation d'amour entre DIEU et l'homme.

III - LES FORMES LITURGIQUES DU SACREMENT, A L'HEURE ACTUELLE

Le nouvel "ordo paenitentiae" est paru en langue latine à Rome en 1973. La parution française "Célébrer la pénitence et la réconciliation, nouveau rituel" a été reçue en 1978.
Depuis, le code de droit canonique et l'exhortation apostolique "La Réconciliation et la pénitence dans la mission de l'Eglise d'aujourd'hui" ont réaffirmé les normes liturgiques à respecter.

En fait, la situation de crise éprouvée depuis plusieurs dizaines d'années a conduit des pratiques du sacrement qui se cherchaient dès après le Concile Vatican II. En 1967, ont lieu les premières célébrations communautaires avec absolution individuelle. En 1975, à Nantes, ont lieu les premières absolutions collectives. Dans l'Ouest, ce type de célébration se généralise avec l'abandon massif de la forme individuelle.
A Paris, en 1978, le cardinal Marty interdit toute absolution collective. Les situations varient beaucoup selon les diocèses…
La question est : la célébration communautaire avec absolution collective, au départ conçue pour répondre à des cas d'urgence, peut-elle devenir une forme habituelle de célébration ?

1) La forme individuelle

Le rituel prévoit d'abord la forme individuelle de la célébration du sacrement, mais il la renouvelle. Le prêtre et le pénitent lisent ensemble la Parole de DIEU, prient ensemble…
Cette célébration manifeste l'aspect de la rencontre personnelle entre le CHRIST et le pécheur. Elle se prête au dialogue et à la "direction spirituelle". Mais la dimension ecclésiale du sacrement n'est manifestée que dans la présence du prêtre.

2) Célébration communautaire avec confession et absolution individuelle

Le rituel propose ensuite la célébration communautaire avec confession et absolution individuelle : elle s'ouvre par une célébration de la Parole (lectures, psaume ou chant, et homélie). L'homélie aboutit à l'"examen de conscience". Puis ont lieu des confessions individuelles, avec absolutions. L'action de grâce se fait ensemble.
L'aspect ecclésial de cette célébration est bien marqué.
Ce type de célébration représente aussi un apport pédagogique et catéchétique important, quant à la confrontation à la Parole de DIEU et à la formation de la conscience.
Mais les confessions sont forcément brèves (même si les prêtres sont en "nombre suffisant") et la démarche pourra devenir rapidement formaliste.

3) Célébration communautaire avec confession et absolution collective

Le rituel la réserve pour les "circonstances particulières", c'est-à-dire des "cas où une impossibilité physique et morale dispense de la confession qui demeure le seul mode ordinaire par lequel les fidèles qui ont péché gravement se réconcilient avec DIEU et avec l'Eglise".
C'est l'évêque qui juge de l'opportunité d'une telle célébration.

La célébration de la Parole se fait comme dans le cas précédent. Les fidèles doivent être avertis à se préparer à l'absolution collective (contrition, volonté de réparer les torts commis, résolution de confesser ultérieurement les péchés graves, choix d'une pénitence…)
Les fidèles sont alors invités à faire un geste signifiant leur volonté d'être pardonnés et le prêtre prononce l'absolution solennelle.

La dimension ecclésiale est aussi marquée que dans la forme précédente.

Le risque paradoxal de cette forme de célébration est de privatiser la démarche : il n'y a plus aucun dialogue du pénitent, qui reste avec sa conscience. Ce qui est admis pour des cas exceptionnels peut il devenir la règle ?

4) 4ème forme : célébration communautaire et pénitentielle non sacramentelle

Le rituel prévoit une quatrième forme de célébration communautaire et pénitentielle non sacramentelle.
Son déroulement est semblable à celui des célébrations communautaires avec absolution collective mais l'absolution n'est pas donnée.

Elles sont proposées pour permettre à tous les chrétiens, même marginaux au regard de la discipline des sacrements, d'y participer ; elles peuvent exister en l'absence de prêtres.

Elles signifient la dimension pénitentielle de la vie de l'Eglise et de tout chrétien.
Elles sont particulièrement indiquées pour préparer des temps liturgiques importants.
Elles font partie des réunions de prières non sacramentelles que nos Eglises ont à redécouvrir et inventer, sous peine de mourir d'asphyxie et d'indigestion spirituelles.

Post-scriptum 1

La place du sacrement de pénitence et de réconciliation dans la vie de l'Eglise et dans la vie de chaque chrétien est à retrouver d'une manière nouvelle.
Chacun doit chercher comment ce sacrement peut aujourd'hui l'équilibrer dans sa vie de foi, d'espérance et de charité.

La pratique de ce sacrement n'a jamais été facile. Il remet toujours en cause. Mais il y va de l'accueil authentique de la puissance de pardon et de guérison que le CHRIST met en œuvre pour nous. "Plus il nous pardonne, et plus il nous aime" (cf Luc 7, 36-50)

Ce n'est pas le nombre d'absolutions reçues qui mesure la qualité de notre amour au CHRIST, mais toute découverte de l'Amour du CHRIST pour nous, nous introduit dans une démarche de demande de pardon.

Pornic, août 1985

Post-scriptum 2

La présentation du sacrement de réconciliation qui précède doit beaucoup au cours de Bernard LORIN, reçu au début des années 1980 au séminaire inter-diocésain de Nantes.

Aujourd'hui, j'accentuerais le lien de ce sacrement avec l'ensemble des sacrements de l'initiation chrétienne. Dans le schéma n° 4, proposé page 5, j'intégrerai la "confirmation", ou plutôt "chrismation" : le sacrement du pardon nous "replonge" dans la source du baptême, et il nous "greffe" de nouveau à la grâce de croissance de notre vocation à devenir "fils", uni au FILS Bien-Aimé du PERE.

Et aussi cette dimension que mettait déjà en valeur Jean-Paul II dans son Exhortation (Texte annexe n° 10) *sur l'aspect thérapeutique ou médicinal du sacrement, ce qui a été particulièrement redécouvert dans la pratique de ce sacrement par les milieux du Renouveau Charismatique.*

Je renvoie enfin à des essais plus récents publiés sur le même site : "Qu'est-ce-que le péché ?" (rubrique 'Catéchèse et Miettes théologiques') *et "Le Par-Don"* (rubrique 'Sacrements').

Casson, juin 2013
Jean BOURGET, pr.

TEXTES ANNEXES

(recension des textes publiés sur des documents séparés, même rubrique)

1. Extrait du "PASTEUR d'HERMAS" (écrit vers 140-150 à Rome)

2. Extraits du "DE PAENITENTIAE" de Tertullien (écrit vers 203)

3. Extraits de deux sermons de SAINT AUGUSTIN (mort en 430)
   - sermon 351
   - 2ème sermon sur le Psaume 101

4. Extraits de deux sermons de SAINT CESAIRE d'ARLES (+ 542)

5. Extraits du "PENITENTIEL d'HALITGAIRE de CAMBRAI " (+ 830)

6. CONCILE de TOLEDE (Espagne, 589)

7. "DITS" de SAINT FIRMIN (vers 750)

8. Extrait d'un sermon de JONAS, Evêque d'Orléans (818-848)

9. Extrait du rituel de 1978 "CELEBRER LA PENITENCE ET LA RECONCILIATION"

10. Extraits de l'exhortation apostolique de Jean-Paul II
    "LA RECONCILIATION et LA PENITENCE dans la MISSION de l'EGLISE d'AUJOURD'HUI"

11. Notes sur l'examen de conscience

12. Notes sur la manière de se confesser

NB : Les textes 1 à 10 figurent sur un même document. Les textes 11 et 12 sont édités à part.